



République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Rodez
Commune de GABRIAC - 12

Procès verbal

Le jeudi 26 février 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE.

Secrétaire de la séance : Madame Marjolaine CLAMENS

Présents : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Madame Julie BOUCAYS, Madame Martine ROGUET, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Tanguy DECOOL, Monsieur Vincent IEFFA, Monsieur Hervé BESSIERE, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine CLAMENS

Représentés : Monsieur Alexandre ROUMIGUIER représenté par Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Antony MIQUEL représenté par Monsieur Nicolas BESSIERE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du rapport du Conseil Municipal du 05 février 2026
- 2/ Vote du Compte Financier Unique 2025
- 3/ Affectation du Résultat
- 4/ Vote des 3 taxes
- 5/ Vote du Budget Primitif 2026
- 6/ Divers

Délibérations du conseil :

Reprise anticipée des résultats 2025 (N° DEL_005_2026)

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Cependant, l'entité peut souhaiter reprendre les résultats avant l'adoption du compte financier unique.

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
recettes	Prévision budgétaire totale	A	470 359,33	531 393,47	1 001 752,80
	Recettes réalisées (1)	B	206 380,13	531 726,52	738 106,65
	Restes à réaliser	C	17 490,38	0,00	17 490,38
penses	Autorisation budgétaire totale	D	483 424,48	762 762,15	1 246 186,63
	Dépenses réalisées (1)	E	245 129,23	453 516,10	698 645,33
	Restes à réaliser	F	65 324,03	0,00	65 324,03
différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-38 749,10	78 210,42	39 461,32
écarts antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	13 065,15	231 368,68	244 433,83
solde (investissement) ou résultat de l'exercice (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-25 683,95	309 579,10	283 895,15
différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-47 833,65	0,00	-47 833,65
solde cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-73 517,60	309 579,10	236 061,50

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire de l'assemblée délibérante de l'entité et attestée par le comptable, accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Reprise anticipée des résultats	Affectation à l'investissement (compte 1068)	73 517.60 €
	Report en investissement au 001 (Dépenses investissement)	25 683.95 €
	Report en fonctionnement au 002 (recettes fonctionnement)	236 061.50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu les pièces justificatives prévues au CGCT,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement dégagés sur le budget 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal que l'ensemble des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus soit inscrits au Budget Primitif 2026. La délibération définitive d'affectation des résultats devra intervenir après le vote du compte financier unique 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025.

Délibération : adoptée

Vote des trois taxes - GABRIAC- année 2026 (N° DEL_006_2026)

Compte tenu du contexte de cette année 2026,

Monsieur le Maire, soucieux de la maîtrise de la pression fiscale, mais aussi de l'équilibre des comptes, et de conserver l'attractivité de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ni la taxe d'habitation sur les résidences secondaires .

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- accepte cette proposition

- charge Monsieur le Maire de faire transmettre aux services des impôts les taux repris dans le tableau ci dessous et les documents y afférant :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,07 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	71,57 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	8,74 %

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - GABRIAC 2026 (N° DEL_007_2026)

Monsieur le Maire présente le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune GABRIAC,

Après avoir entendu le rapport

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune GABRIAC pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 135 066,93

En dépenses à la somme de : 1 135 066,93

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	241 740,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	113 850
014	Atténuations de produits	3 000
023	Virement à la section d'investissement	241 889,74
042	Section à section	5 554,28
65	Autres charges de gestion courante	59 082,01
66	Charges financières	7 388
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		672 504,56

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	236 061,5
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 181
73	Impôts et taxes	60 762
731	Fiscalité locale	179 942
74	Dotations et participations	165 048,06
75	Autres produits de gestion courante	15 500
76	Produits financiers	10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		672 504,56

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	25 683,95
16	Emprunts et dettes assimilées	31 410
20	Immobilisations incorporelles	32 500
204	Subventions d'équipement versées	118 451,34
21	Immobilisations corporelles	254 517,08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		462 562,37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	241 889,74
040	Section à section	5 554,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 208,97
13	Subventions d'investissement	18 852,38
16	Emprunts et dettes assimilées	89 057
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		462 562,37

ADOPTE A L'unanimité

Délibération : adoptée

Dans les grandes lignes:

En fonctionnement:

la subvention aux associations article 65741 : représente la somme de 3 720 €

Chaque association de la commune percevra 200 €

A l'article 6281 autres associations et collectivités: 11 960 €

En investissement:

Au chapitre 26 Logements Communaux :

Le logement du 2eme étage est déjà relouée. Monsieur le maire salut l'efficacité de l'Agence Nord Aveyron Immobilier.

Des travaux d'entretien sont à prévoir au logement du 1er étage de Ceyrac la locataire ayant donné son préavis .

Il est prévu au Budget d'y installer une cuisine sensiblement identique à celle qui a été commandée à Monsieur CONDADO pour le 2eme étage, les deux appartements étant de même configuration côté cuisine .

Un devis a été commandé à Monsieur CONDADO.

Au chapitre 54 Voirie

la somme de 77 000 € est prévue pour la réfection du bitume:

- rue du champ de Baldit ,

- rue du causse

- impasse du champ d'Albenque

Ces travaux seront relaissés en fonction de l'avancement de l'enfouissement des réseaux.

la réfection des chemins constituera une lourde charge sur ce chapitre.

Au chapitre 65 Eglises :

Les travaux de la Fontaine de Boullou et du lavoir de Ceyrac déjà provisionnés l'an dernier seront réalisés cette année.

L'entretien des croix de Saint Afrique du Causse , de Ceyrac ainsi qu'un vitrail à l'église de Ceyrac se poursuivra .

Au chapitre 75 Éclairage

Estimation du SIEDA pour l'enfouissement des réseaux. Reste à charge pour la commune :

Électricité: 37 268.76 €

Éclairage public: 45 449.35 €

Télécom: 19 446.86 €

Au chapitre 77 Salles

Il est estimé la réfection de l'escalier extérieur de la salle de Gabriac pour 12000 €

l'éclairage de la salle de Ceyrac est à revoir, les spots grillent les uns apres les autres

A chapitre 82 Cimetières

Il est prévu de repeindre les portails

Un chapitre a été ouvert pour les travaux de la Tour de Ceyrac

Il y est estimé pour cette année, les frais d'études pour la somme de 32 500 €

En ce qui concerne les recettes d'investissement l'équilibre est obtenu par un emprunt de 88000 € qui sera réalisé seulement si la totalité des travaux prévus étaient réalisés en totalité sur cette année 2026 .

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lie à un accroissement temporaire d'activité (N° DEL_008_2026)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'agent d'entretien des locaux de la commune pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois et deux jours, allant du 27 février 2026 au 31 mars 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures par semaine .

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 401 du grade de

recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Délibération : adoptée

7 Divers

Intempéries

Monsieur le Maire indique qu'il va faire faire un état des lieux des chemins qui ont été endommagés avec les intempéries de cet hiver et notamment:

- l'entrée du chemin entre les Mazes et Magrin qui s'est effondré emportant les sapins en contre bas sur la route de Magrin. La communauté de Communes est déjà intervenue pour couper les sapins.

La commune prendra en charge la réfection d'un accès aux parcelles

Sur le chemin du remembrement les fossés sont à refaire

Sur le chemin qui remonte à Ceyrac

Des toitures ont aussi souffert des intempéries : au calvaire , le zinc d'une chapelle , la sacristie de l'église de Saint Affrique cote cimetière

Le couvreur Monsieur REDON est commandé.

Tenue des urnes pour les municipales:

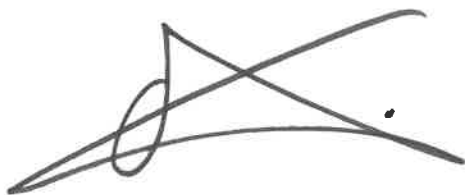
Pour la mise en place des équipes pour la tenue des urnes, la secrétaire enverra un tableau qui pourra être modifié selon les de chacun.

Préparation de la salle la veille.

L'installation du nouveau conseil municipal aura lieu le vendredi 20 mars

la séance est levée à 22 h 10.

Monsieur Nicolas BESSIERE
Président de séance



Madame Marjolaine CLAMENS
Secrétaire de séance

